



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 88868

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'intérieur sur la possibilité d'une harmonisation des planchers de paiement par carte bancaire chez tous les commerçants. Alors que la plupart des transactions s'effectuent par carte bancaire, la fixation des montants planchers permettant le paiement par carte bancaire est laissée à la discrétion des commerçants qui les établissent en concertation avec leurs organismes bancaires affiliés. Alors que la diminution des taux de transaction est constante, il souhaiterait que les organismes bancaires établissent un barème de tarification commun à tous les commerçants pour les paiements par carte bancaire. Il voudrait donc connaître l'avis du Gouvernement sur cette proposition qui permettrait de gommer les disparités entre les commerces tout en contribuant à valoriser le commerce de proximité.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88868

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7132

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)